

DECISION DU PRÉSIDENT

3 – **Domaine et patrimoine**
3.6 – **Autres actes de gestion du domaine privé**

N° DP- 2020-14

Objet : Signature d'une convention de passage d'un itinéraire de promenade et de randonnée – La butte au cerf (commune de Vire Normandie).

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu les statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau dans lesquels il est indiqué que sont d'intérêt communautaire l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnées réservés aux itinéraires de randonnée pédestre, équestre et VTT, dont la promotion est assurée par l'office de tourisme,

DÉCIDE

- D'autoriser la signature d'une convention de passage d'un itinéraire de promenade et de randonnée entre la communauté de communes « Intercom de la Vire au Noireau », la commune de Vire Normandie et le domaine de la Butte au Cerf, traversé par un chemin de randonnée, en vue de permettre le balisage et le libre passage des randonneurs VTT et pédestres.
- La convention est signée à titre gratuit et ne fait l'objet d'aucune rémunération

La Directrice de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- La Sous-préfecture de Vire
- Le Domaine de la Butte au Cerf
- La commune de Vire Normandie

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.



Fait à Vire Normandie
Le 15 octobre 2020

Le Président
M. Marc ANDREU SABATER

